

# CONDITIONS DE GARANTIE

Nous offrons une garantie de fabricant pour tous les produits proposés sous les marques Reimo suivantes :  
« **CARBEST** » / « **REIMO TENT** » / « **MC CAMPING** » / « **CAMP4** » / « **HOLIDAY TRAVEL** ».

## CONDITIONS DE GARANTIE :

La société Reimo Reisemobil-Center GmbH, Boschring 10, D-63329 Egelsbach (ci-après dénommée « Reimo » ou « nous »), accorde une garantie de trois ans sur les produits vendus sous ses marques propres « CARBEST », « REIMO TENT », « CAMP4 », « MC CAMPING » et « HOLIDAY TRAVEL », en plus des droits légaux liés aux défauts.

Par dérogation à ce qui précède, Reimo offre une garantie de sept ans sur les piles au lithium LiFePO4 vendues sous sa propre marque « CARBEST » et une garantie de cinq ans sur celles vendues sous sa propre marque « MC CAMPING ». En outre, Reimo offre une garantie de 25 ans sur les panneaux solaires rigides avec cadre en aluminium vendus sous la marque « CARBEST » et une garantie de 20 ans sur les produits vendus sous la marque « MC CAMPING ».

La période de garantie commence à partir de la date de facturation pertinente. La portée géographique de notre garantie s'étend au territoire de la République fédérale d'Allemagne.

Si des défauts matériels ou de fabrication sont constatés sur les produits achetés pendant la période de garantie, nous vous fournirons l'un des services suivants, à notre discrétion, dans le cadre de la garantie :

- **Nous réparerons les marchandises gratuitement ; ou**
- **Nous échangerons gratuitement la marchandise contre un produit équivalent.**

Reimo devient propriétaire de toutes les pièces d'origine qui sont remplacées dans le cadre des services de garantie susmentionnés. Vous deviendrez propriétaire des nouvelles pièces ou des pièces de rechange.

Les réparations ou les remplacements effectués dans le cadre de la garantie ne donnent pas droit à une prolongation ou à un redémarrage de la période de garantie concernée.

Si vous souhaitez faire valoir votre droit à la garantie, veuillez contacter le revendeur auprès duquel vous avez acheté le produit en question ou Reimo directement en tant que garant :

**Reimo Reisemobil-Center GmbH**  
**Boschring 10**  
**D-63329 Egelsbach**  
**Tél. : +49 6150 8662-310**

La garantie ne s'appliquera pas si des défauts autres que des défauts matériels ou des défauts de fabrication sont constatés. En outre, les réclamations au titre de la garantie seront rejetées si les dommages sont causés par :

- **une usure normale ;**
- **une utilisation impropre et non intentionnelle du produit ;**
- **une exploitation, une installation, un montage, une mise en service incorrects ou contraires aux instructions d'utilisation et/ou d'installation pertinentes, en particulier si des instructions de maintenance et d'entretien ou des avertissements n'ont pas été respectés ;**
- **le non-respect des mesures de sécurité ;**
- **le recours à la force (par exemple, des coups) ;**
- **la réparation par ses propres moyens ;**
- **l'utilisation de toute pièce non originale ou de pièces non approuvées par le fabricant ;**
- **les facteurs environnementaux (par exemple, la chaleur, l'humidité) ;**
- **les circonstances pour lesquelles le fabricant n'est pas responsable (par exemple, catastrophes naturelles, accidents) ; ou**
- **un transport inapproprié.**

Pour faire valoir votre droit à la garantie, vous devez nous permettre de procéder à l'examen du cas en question (par exemple, en nous envoyant les marchandises).

Veuillez utiliser un emballage sûr afin que les marchandises ne soient pas endommagées au cours du transport.

Pour faire valoir votre droit à la garantie, vous devez joindre une copie de la facture à l'envoi des marchandises. Nous pourrions ainsi vérifier si les conditions de la garantie sont remplies. Si vous ne nous joignez pas une copie de la facture, nous pouvons refuser de fournir des services dans le cadre de la garantie.

Si votre demande de garantie est légitime, vous n'aurez pas à payer de frais d'expédition (c'est-à-dire que nous vous rembourserons les frais d'expédition encourus pour nous envoyer les marchandises. Ne comprend que l'envoi en République fédérale d'Allemagne).

Veuillez noter que :

la présente garantie du fabricant accordée par Reimo ne limite pas les droits de garantie légaux que vous pouvez faire valoir à l'encontre de Reimo / d'un revendeur en cas de défauts ; vous pouvez exercer gratuitement les droits concernés.

La présente garantie de fabricant n'a aucune incidence sur les droits de garantie légaux que vous pouvez faire valoir à l'encontre de Reimo. Bien au contraire, cette garantie du fabricant sert à consolider votre position juridique.

Si l'un des articles que vous avez achetés se révèle défectueux, vous pouvez toujours faire valoir vos droits légaux à la garantie à l'encontre de Reimo, que les défauts soient couverts par la garantie ou qu'un droit à la garantie soit invoqué.



(Dernière mise à jour : Mars 2024 / Rév.1.5\_03.2024)